

<p>Département de l'Aude</p> <p>Arrondissement de Narbonne</p> <p><b>Délibération n° D2025-05-22-25</b></p> <p>Conseillers municipaux en exercice : 14</p> <p>Convocation en date du 16/05/2025</p>	<p style="text-align: center;"><b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ</p> <p style="text-align: right;">2025/25</p> <p style="text-align: center;"><b>Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE</b> <u>Conseil Municipal du 22-05-2025</u></p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de <b>Xavier DE VOLONTAT, Maire</b>.</p> <p><b>Présents</b> : BENSEN Christian, BONNERY Patrick, CASSIGNAC Fabien, CLAYRAC Georges, CROS Francette, DAYER Christine, DE VOLONTAT Xavier, FABRE Eric, LABADIE Pierre,</p> <p><b>Absents</b> : RAMONE Jean-Luc, VIDAL Mathilde</p> <p><b>Empêchés</b> : CHORTO Christiane, CROUSILLAC Pascal, POUS Joël</p> <p><b>Procurations</b> : CHORTO Christiane à DAYER Christine, CROUSILLAC Pascal à LABADIE Pierre, POUS Joël à CASSIGNAC Fabien</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : CROS Francette</p>
---	--

<p>OBJET :</p>	<p><b><u>Achat à Madame Marie-Pierre Escaré de la parcelle C1689 pour la DECI</u></b></p> <p>Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L.2213-32 du code général des collectivités territoriales crée la police administrative spéciale de la Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI) placée sous l'autorité du maire, qui doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre.</p> <p>Il ajoute qu'il est de la responsabilité du maire de mettre à disposition des services de secours les moyens de lutte appropriés.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle qu'il a été procédé à une analyse complète des différents risques présents sur le territoire communal et que la commune a engagé toutes les actions obligatoires pour la protection des écarts. Afin de protéger contre l'incendie le lieu-dit de l'Arquet, plusieurs solutions ont été envisagées. Pour des raisons techniques diverses, l'option retenue requiert l'achat de la parcelle C1689 appartenant à Madame Marie-Pierre Catherine Escaré, sur laquelle sera placée une citerne souple de 30m3. Le prix convenu avec l'actuel propriétaire s'élève à 1800,00 euros</p> <p>Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.</p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> <b><u>Oui</u></b> l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré <b><u>Décide</u></b> de procéder à l'acquisition de la parcelle C1689 de Madame Marie-Pierre Catherine Escaré pour la somme convenue de 1800,00 euros.</p> <p><b>Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 0</b></p>
----------------	--

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

**Le secrétaire de séance,  
Francette CROS**



**Le Maire,  
Xavier DE VOLONTAT**



Envoyé en préfecture le 28/05/2025  
Reçu en préfecture le 28/05/2025  
Publié le  
ID : 011-211103510-20250522-D2025\_05\_22\_25-DE